

Gouvernement : le GIEC au secours des Verts, une funeste coïncidence



Article rédigé par *Stanislas de Larminat*, le 03 avril 2014

Le 31 mars 2014, le Groupe intergouvernemental d'étude du climat (GIEC) a rendu public le deuxième volume de son rapport dit scientifique alors que c'est l'instance politique de l'ONU qui en a imposé le contenu. Dès lors, il n'est pas étonnant que ce rapport ait un contenu politique, insistant sur l'urgence de solutions gouvernementales. Le même jour, en France, le président de la République annonce qu'il nomme Manuel Valls Premier ministre.

LA PRESENCE des écologistes au gouvernement français est un faux problème. À l'intérieur ou à l'extérieur, le chantage à l'écologisme va s'accroître. Et il sera sans doute d'autant plus fort qu'il faudra donner des gages aux troupes de Mme Duflot pour neutraliser toute velléité d'opposition parlementaire. Or le rapport du GIEC est une aubaine pour Europe Écologie-Les Verts (EELV) !

L'analyse qui suit met en perspective ces deux événements, survenus le même jour, par le hasard de calendriers pourtant indépendants.

1- Le rapport du GIEC : un opuscule plus politique que scientifique

Le propos peut paraître surprenant tant les médias ne parlent que des « scientifiques du GIEC », du « consensus des experts [\[1\]](#) ». Nous n'hésitons pas pourtant à parler d'opuscule politique à propos du dernier rapport. Pourquoi ?

Le rôle prééminent du pouvoir politique

Qui aura remarqué la procédure du calendrier du GIEC ?

- 7 juin 2013 : publication du volume 1 du *5e Rapport d'évaluation du GIEC* ;
- 13-26 septembre 2013 : élaboration à Stockholm, paragraphe par paragraphe à huis clos, du *Résumé pour les décideurs* [\[2\]](#) ;
- 30 janvier 2014 : liste de correctifs au volume 1 du *5ème rapport d'évaluation* (70 pages!) ;
- 31 mars 2014 : publication volume 2 du *5ème rapport du GIEC*.

Comment expliquer qu'un résumé précède la publication du rapport définitif ? Comment expliquer qu'il soit validé, paragraphe par paragraphe, à huis clos et qu'il faille 70 pages de correctifs ? On pourrait justifier la chose si tout se passait entre scientifiques, de tous horizons.

Mais il faut se rappeler que l'ONU a imposé, en 1992, la mise en place du SBSTA - Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique auxiliaire d'évaluation scientifique et technique [\[3\]](#). Depuis cette

année-là, c'est le SBSTA qui donne le feu vert à la recommandation des rapports du GIEC. Amy Dahan-Dalmedico, observatrice avertie du CNRS sur ces mécanismes, reconnaît que « les logiques scientifique et politique [...] interagissent et s'hybrident parfois étroitement. [...] Le processus d'approbation, ligne à ligne, des *Résumés pour décideurs* est devenu un processus intensément politique, où s'exprime toute une gamme d'intérêts nationaux divergents. [...] Le SBSTA a réussi à imposer que le GIEC lui présente d'abord ses rapports d'évaluation ; c'est lui qui décide s'il peut ou non les recommander — et sous quelle forme — aux autres institutions internationales [4] ».

On est donc face à une prééminence de *l'idéologie sur la science*. Le SBSTA a réussi à imposer trois types de ressources rhétoriques dans les discussions : « 1/ les normes politiques de participation démocratique, 2/ la règle du consensus [...] et, enfin, 3/ la participation de toutes les ONG qui confèrent un crédit moral aux divers diagnostics [5]. »

La nasse est bien tissée pour arriver à l'objectif qui est toujours le même : la réduction de la démographie et de la croissance, au mépris du droit au développement des pays les plus pauvres, sera seule capable de sauver la planète de l'inconséquence supposée des hommes.

Or le GIEC tient déjà une place hégémonique pour alarmer les opinions, proposer des modèles politiques et étendre son expertise à tous les domaines : contrôle de l'énergie, des taxes, de la démographie...

Les recommandations du rapport du GIEC

Le texte évoque la submersion pour les habitants des petites îles, les inondations pour les très nombreux habitants des villes côtières, les ruptures dans les infrastructures notamment électriques en lien avec les événements extrêmes, la modification des rendements agricoles, la hausse de la mortalité liée aux pics de chaleur, la perte de la biodiversité et des écosystèmes marins, l'insécurité alimentaire, les risques de manque d'eau douce... Tout y est pour installer un climat de peur. Or rien de tout cela n'est étayé par une preuve qu'il y ait une cause humaine à ces menaces.

Du fait de la pression politique, le rapport n'aura jamais été aussi alarmant : « L'impact des événements extrêmes récents tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les cyclones ou les incendies révèlent une grande vulnérabilité à la variabilité actuelle du climat, des écosystèmes et des communautés humaines. »

Il s'agit là d'un constat économique-politique. Mais rien, dans le rapport, ne permet scientifiquement d'établir une corrélation entre les événements naturels évoqués, ni entre eux, ni avec les émissions humaines de CO² !

Nul doute, donc, que le troisième volume du rapport, qui doit être publié en avril 2014, sera encore plus politique. Il sera consacré à l'atténuation du réchauffement climatique. Il s'agira donc bien d'un véritable programme d'action politique proposé par des scientifiques, comme si l'action politique était de leur compétence.

II- Manuel Valls et la participation d'EELV à son gouvernement

Ce rapport du GIEC est une aubaine pour les écologistes qui vont profiter de l'actualité pour augmenter la pression sur le pouvoir.

Un pouvoir qui « mangera dans la main » des écologistes

Les Verts savent que le chantage sera efficace puisque le président de la République a annoncé, dans son

allocution du 31 mars 2014, qu'il demanderait à Manuel Valls d'atteindre trois objectifs, dont celui de « la transition énergétique pour préparer la France de demain, à être moins dépendante du pétrole comme du tout nucléaire, à prendre de l'avance sur les industries vertes ».

Le cap est donné : moins de pétrole à cause des dites émissions de gaz à effet de serre, et arrêt des investissements dans le nucléaire, filière pourtant la moins émettrice de CO². Resteront les éoliennes et autres « industries vertes » qui n'ont de développement possible qu'à travers une réglementation contraignante, donc politique !

Manuel Valls, de son côté, faute d'élus écologistes, a fait appel à Ségolène Royal pour un « grand ministère » de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie. C'est pour elle un retour aux sources puisqu'elle a eu comme premier portefeuille celui de l'Environnement, de 1992 à 1993.

Quel sera son programme ? Rappelons-nous sa campagne présidentielle de 2006. Son maître mot était la « démocratie participative ». Elle n'a pas inventé cette sémantique. C'est du vocabulaire onusien type qui donne le pouvoir aux ONG, sensées incarner la « société civile ». Cette « démocratie participative » s'oppose du tout au tout à la « démocratie représentative [6] ». Il ne faut pas croire que ces idées soient marginales et qu'elles n'intéressent que ceux qui les énoncent. Ce n'est malheureusement pas le cas. Elles font l'objet de groupes de discussion dans les plus grandes ONG environnementalistes. Elles sont parfaitement appliquées à des niveaux subalternes chez les fonctionnaires.

Un programme écologiste entre les mains des fonctionnaires

Que les « écologistes » soient ou non au gouvernement, les politiques, de droite comme de gauche, laisseront donc avancer le programme salvateur écologiste.

Il n'est qu'à voir comment les fonctionnaires du ministère de l'Environnement ont lancé une grande [consultation publique](#) du 20 mars au 20 avril 2014 sur la « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable » (SNTEDD).

La priorité n° 23 proposée dans le [document annexé](#) est de « Généraliser l'éducation au développement durable de la **maternelle** à l'enseignement supérieur » (p. 63 du document gouvernemental).

Comme pour le *gender*, on s'attaque aux enfants de maternelle pour les formater à la société mondiale uniformisée par le nouveau paradigme écologique.

Au titre de cette priorité n° 23, on détaille la stratégie :

- se fixer « l'impératif d'inflexions fortes des politiques publiques d'enseignement, d'éducation et de formation, tant à l'école que dans l'enseignement supérieur ainsi que dans l'enseignement technique et professionnel, de manière à renforcer et accélérer l'intégration des enjeux environnementaux et du développement durable » (p. 63) ;
- s'appuyant sur les « orientations définies par le Conseil Supérieur des Programmes, ces inflexions visent à ce que soient prises en compte les problématiques et les enjeux de l'environnement et du développement durable dans l'ensemble des programmes de l'enseignement scolaire ».
- « faire des établissements scolaires de l'école au lycée, de l'enseignement technique agricole, des lieux d'apprentissage et d'expérimentation active de la transition écologique » ;
- « accroître les actions éducatives transversales (dont les sorties scolaires, les classes vertes, les sciences participatives, les projets éducatifs territoriaux [7], les initiatives académiques) et en développant des partenariats multiples avec les acteurs territoriaux, en lien notamment avec les enseignements disciplinaires » ;
- « engager 10 000 projets d'écoles et d'établissements scolaires mettant en œuvre des démarches globales pour l'environnement et le développement durable » (p. 62) ;

- « mettre en œuvre de la loi n°2010-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ».

Mais, dira-t-on, l'écologie est une bonne chose. Il n'y aurait que du bien à attendre de l'éducation de nos enfants au respect de la planète ! Ce pourrait l'être, mais la stratégie écologique consiste à faire peur : la biodiversité disparaîtrait, le climat se réchaufferait à cause de l'homme, les OGM et les phytosanitaires seraient dangereux, on ne pourrait donc pas nourrir la planète avec ses 9 milliards d'habitants en 2050. La logique paraît implacable. Les opinions publiques sont alors mûres pour avaler l'idéologie ultime : il faut généraliser le planning familial mondial et développer de grands programmes de contraception et de stérilisation, avoir recours à l'IVG quand cela ne suffit pas !

Or ces thèses sont répétées partout, sans aucun fondement, pour arriver à la conclusion de la nouvelle morale mondiale, celle de la réduction de la population pour sauver la planète !

Ces thèses sont présentes dans la « Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable » (SNTEDD) qui va être enseignée à nos têtes blondes.

On va faire inculquer à nos enfants quatre enjeux écologiques soi-disant majeurs ([p. 6](#)) :

Enjeu n° 1 : le changement climatique

On entretient un sentiment de peur en disant que « les émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES) connaissent une croissance quasiment ininterrompue depuis le début de l'ère industrielle, ce rythme s'étant fortement accéléré depuis la deuxième moitié du XXe siècle avec le recours massif aux énergies fossiles. Les multiples impacts du changement climatique sont d'ores et déjà visibles et devraient s'accroître au fil du temps, comme en attestent les conclusions du 5e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de septembre 2013 : multiplication des événements extrêmes, élévation du niveau des mers, extinctions d'espèces, pénuries d'eau... »

Tout cela ne fait pas de consensus et on est en pleine [science militante](#) ! De nombreux experts n'excluent pas, au contraire un [refroidissement généralisé](#).

Enjeu n° 2 : La perte accélérée de la biodiversité

On nous dit que la priorité est de « préserver la capacité des territoires à bénéficier des services écosystémiques ». On chiffre à « environ 2 000 à 4 500 milliards de dollars la valeur annuelle des pertes de biodiversité et de dégradation des écosystèmes » !

Il faut connaître le jargon qui est celui de l'ONU et de son *Millennium ecosystem assessment* (MEA), autrement dit l'*Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*. Celui-ci a réuni les contributions de plus de 1.360 experts issus de près de 50 pays. Ce document [\[8\]](#) identifie plus de trente *services d'origine éco-systémiques*, classés en quatre catégories. Tout n'est pas faux dans ce rapport, mais, de dérives en problèmes mal posés, il finit par normaliser le bien-être. Les valeurs de beauté deviennent politiques, les bénéfiques spirituels et religieux également, ainsi que les héritages culturels !

La *Convention sur la diversité biologique* (CDB) en profite pour faire la promotion de la théorie sexuée du *gender* avec une « directive sur l'intégration de la parité des sexes dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique [\[9\]](#) ». Que vient faire le *gender* dans cette affaire ? Il faut « inclure explicitement le mot "genre" dans le titre du projet. [Ce] peut être une façon très utile d'assurer que le genre n'est pas négligé. [...] L'expérience passée montre que, là où le genre n'est pas explicitement inclus, il n'est pas devenu un facteur important ».

Qui plus est, cette affaire mondiale de la biodiversité devient un vrai *business*. Les entreprises ont compris qu'il était préférable qu'elles préemptent le domaine de la biodiversité. Elles ont donc fait appel à des centres de recherche et de réflexions pour établir une valeur à la biodiversité. La principale contribution des entreprises pour donner une valeur marchande à la nature et aux *services écosystémiques* a été menée, sous la direction du banquier Pavan Sukhdev, par un groupe d'étude appelé *The economics of ecosystems and biodiversity* (TEEB)[10], autrement dit l'*Économie des écosystèmes et de la biodiversité*.

Ce rapport indique que les *Services rendus par les écosystèmes et la biodiversité* (BES) doivent faire l'objet de réglementations pour permettre le développement de « marchés pour la biodiversité ».

Par exemple, le rapport propose que soit réglementé clairement [11] :

- un caractère *assurable* des actifs éco-systémiques ;
- des droits de propriété et d'usufruit sur les actifs éco-systémiques ;
- un pouvoir juridique de négocier des actifs éco-systémiques, y compris au niveau international ;
- des processus d'appropriation de projets éco-systémiques ;
- des services intermédiaires (courtiers, etc.) et des frais de transaction.

Les spécialistes reconnaîtront derrière cette liste de suggestion tous les ingrédients nécessaires à la mise en place de véritables bourses de marchandises pour ces *actifs éco-systémiques*.

Enjeu n° 3 : La raréfaction des ressources

La cause de cette raréfaction qui est immédiatement avancée serait la « croissance économique et l'évolution démographique mondiale » ! La solution serait donc le planning familial et la décroissance.

On peut douter qu'on expliquera aux enfants que le concept de « ressources naturelles » n'a aucun sens s'il n'est associé à celui de la technicité d'un moment. Parler de la même manière, et sans un certain recul, de ressources d'énergie à l'époque de la tourbe, du charbon, du pétrole, du nucléaire, et demain d'autres techniques risquerait de mener à des contresens en matière de morale. Serions-nous redevables aux générations passées de ne pas avoir gaspillé la tourbe par solidarité pour nous ? À l'évidence non. C'est le processus technique qui conduit à la formation de la richesse, sous une multiplicité de formes de ressources.

Enjeu n° 4 : La multiplication des risques sanitaires environnementaux

Sous cet enjeu, on assène de fausses vérités : « *Plusieurs études estiment ainsi qu'entre 5 et 10% des cas de cancers seraient dus aux dégradations de l'environnement. La prise en compte de la problématique santé-environnement est d'ailleurs reconnue comme une priorité par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis plusieurs années. La pollution atmosphérique par les particules fines en France serait par exemple à l'origine chaque année d'environ 40 000 décès prématurés.* »

Aucune référence n'est donnée sur les dites études. Or des recherches bibliographiques assez simples montrent que ce ne sont pas des études épidémiologiques sérieuses, ni sur les [particules fines](#), ni sur les [affirmations de l'OMS](#),

Conclusion : un gouvernement à la merci du chantage idéologique

Il ne faut donc pas se faire d'illusion. Le chantage écologiste est efficace. C'est une comédie bien huilée. On nous fera croire que Manuel Valls est favorable aux OGM, et qu'il serait un ministre de gauche libérale donc sensible à l'aspect économique de la transition énergétique, qu'il aura le souci de la rentabilité des filières retenues, etc.

Quoi qu'il pense, il sera à la merci de l'idéologie écologiste. Mme Royal, soucieuse de sa popularité saura surfer sur le même programme. EELV peut bien gagner ou perdre les élections, participer ou non aux gouvernements. Peu importe, les militants ont gagné la bataille idéologique.

Ne soyons pas pessimistes. Il faudra une génération pour en sortir. Celle qui entre dans les conseils municipaux, à la suite du Printemps 2013 et de la loi Taubira, gagnera la bataille culturelle dans 10 ou 15 ans... À condition qu'elle se forme et ne tombe pas dans les pièges d'une sémantique « fourre-tout », celle du développement durable, de la démocratie participative, de la diversité...

Stanislas de Larminat est ingénieur agronome, diplômé de III^e cycle de bioéthique, auteur des *Contrevérités de l'écologisme* (Éditions Salvator, 2011). À paraître : *L'Écologie chrétienne n'est pas ce que vous croyez* (Éditions Salvator, mai 2014).

[1] Le langage courant fait qu'on utilise le mot consensus quand on veut faire croire que tout le monde est d'accord. Or, Larousse définit ainsi le mot consensus : « *Procédure qui permet de dégager un accord sans procéder à un vote formel, ce qui évite de faire apparaître les objections et les abstentions.* » *La rigueur scientifique veut donc que le désaccord soit un facteur de progrès. Ce n'est pas l'idée que développent les ONG environnementalistes qui développent leur hégémonie en faisant croire à une unanimité qui n'existe pas. En science, un débat n'est jamais clos !*

[2] En France, les cosignataires de ce résumé sont Olivier Boucher (Laboratoire de météorologie dynamique), Philippe Ciais, François-Marie Bréon, et Valérie Masson-Delmotte (tous les trois chercheurs au Laboratoire des Sciences du climat et l'environnement), ces deux laboratoires sont membre de l'Institut Pierre-Simon-Laplace

[3] « Subsidiary Body for Scientific and Technological Advice », organe institué à l'article 9 de la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC) adoptée le 9 mai 1992 à New York.

[4] Sous la direction de Amy Dahan Dalmedico, directrice de recherche au CNRS, directrice-adjointe du [Centre Alexandre-Koyré](#) et responsable du Master « Histoire des sciences, technologies, sociétés », [Les modèles du futur, changement climatique et scénarios économiques : enjeux scientifiques et politiques](#), Coll. « [Recherches](#) », Ed. La Découverte, 2007, p. 7-18 et 113-139.

[5] *Idem.*

[6] Nous renvoyons le lecteur à notre article paru dans [Liberté politique, n° 61](#), automne 2013 : « Gouvernance démocratique et écologie humaine ».

[7] Il faut lire entre les lignes : les temps d'activité périscolaires de la réforme des rythmes scolaires.

[8] Documentation française, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'Analyse stratégique, Paris, juin 2009, et *Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique*, Cahier technique n° 26.

[9] Site de la *Convention sur la diversité biologique*, Cahier technique n° 49.

[10] Site de la *World business council for sustainable development*, WBCSD.

[11] Rapport *The Economics of Ecosystems and Biodiversity*- TEEB, p. 12.